

L'honorable M. *Burnham*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

12 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a pris connaissance de différentes pétitions demandant l'incorporation de la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*, et s'est assuré qu'il en a été donné un avis suffisant.

Il a pareillement examiné les pétitions de la compagnie d'assurance du Soleil, de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation,—et la pétition d'*Alexandre Robertson*, maire de la ville de *Belleville* et autres, demandant un acte à l'effet d'amender certains actes relatifs à la compagnie du grand chemin de fer de jonction, et a constaté que les avis de ces pétitions n'ont pas eu la durée voulue ; votre comité recommande cependant de suspendre dans ces cas-ci la règle 51, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, que le nom de l'honorable M. *Chapuis* soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage, et que le nom de l'honorable M. *Aikins* soit substitué à celui de l'honorable M. *Campbell* sur le dit comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

*Ordonné*, que la pétition d'*Alph. Nelson* et autres, en date du 1er mars, soit renvoyée au dit comité spécial, pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds de la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

*Ordonné*, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé " Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie " du grand chemin de fer de jonction. "

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit nommé un comité du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du Territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable maître général des postes et des honorables Messieurs *Dickson*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Dickey*, *Sanborn*, *McLelan*, *Benson*, *Dumouchel*, *Olivier*, *Miller*, *Reesor*, et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de trois membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

*Ordonné*, en conséquence.